

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 28 février 2023

**Objet : Demande d'accès aux documents**  
**N/Réf. : 1847 00/2022-2023.538**

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 2 février dernier, visant à obtenir les documents suivants :

- Pompiers permanents, volontaires et forestiers – Mesures rehaussées : la fiche résumée du ministère de la Santé et des Services sociaux en cas de contact avec la personne infectée applicable en décembre 2021;
- Le Guide autosoins durant la pandémie du coronavirus (COVID-19).

Vous trouverez ci-joint copie des documents répondant au libellé de votre requête ainsi que l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

Original signé par

Annie Larivière

p. j. 2